

Arrêté portant réglementation du stationnement – Rue de Verdun à HONDSCHOOTE

Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande faite par M. DECLUNDER Bernard de réglementer le stationnement Rue de Verdun afin de tailler la haie,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains,

ARRETE

Article 1° : Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur 4 places de stationnement Jeudi 26 juin 2025 de 9h30 à 13h, devant le n°14 rue de Verdun à Hondschoote.

Article 2° - L'interdiction énoncée à l'article 1° sera effective dès la mise en place des panneaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

M. le Garde-champêtre de la police rurale, pour information et exécution.

M. PERCAILLE Jean-Marie, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

M. DECLUNDER Bernard, pour information et exécution.

HONDSCHOOTE, LE 26 JUIN 2025

Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON

